FICHE CQP

Ouvrier(ère) spécialisé(e) en productions légumières

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Présentation du CQP

Le CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la fédération « Les Producteurs de légumes de France ». Il répond aux besoins de main d'oeuvre qualifiée dans un contexte de performance des entreprises, confrontées aux enjeux de qualité et de respect des bonnes pratiques environnementales. Le CQP concerne les ouvrier(e)s spécialisé(e)s qui réalisent les activités manuelles et les travaux mécanisés de mise en place et entretien des cultures, récolte, tri, et conditionnement.
Le CQP favorise une maîtrise des gestes techniques conformes aux exigences du secteur et aux spécificités des entreprises.

Un CQP, pour quoi faire ?

Le CQP développe l'employabilité et la mobilité professionnelle des salarié(e)s.

Il permet de :

- développer des compétences et des savoir-faire par des formations adaptées,
- faire reconnaître ses compétences et ses qualifications professionnelles.

Comment obtenir son certificat ?

- Soit par une formation intégrant une évaluation des compétences, organisée par un prestataire de formation. Les épreuves de certification sont validées, en amont de la formation, par le jury paritaire du CQP.
- Soit par la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les salarié(e)s qui peuvent justifier d'une année d'activité en lien avec le CQP. Il faut alors remplir un dossier de VAE et passer un entretien avec le jury qui attribue, le cas échéant, le CQP ou des blocs de compétences du CQP. En cas de besoin, des formations complémentaires pourront être préconisées.

Qui délivre le CQP ?

La CPNE[1] de la branche, selon les décisions du jury paritaire. La CPNE délègue aux CPRE[2] la mise en oeuvre et l'organisation des jurys en région.

Quel financement ?

Plusieurs possibilités de financement existent afin d'accéder au CQP. Pour les connaître, s'adresser à votre direction régionale OCAPIAT.

[1] Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en Agriculture
[2] Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE) en Agriculture

Architecture du CQP

Ouvrier(ère) spécialisé(e) en productions légumières

Le CQP «Ouvrier(ère) en productions légumières» est un premier niveau de spécialisation. Il est constitué de 3 blocs de compétences «coeur de métier qui concernent soit les cultures sous serres/hors sol, soit les cultures de plein champ/abri froid.

Chaque bloc de compétences peut être certifié indépendamment soit par la voie de la VAE soit à l'issue d'une formation. Chaque bloc de compétences validé est définitivement acquis : il est capitalisable pour accéder à la certification totale du CQP.

2 blocs de compétences imposés

Bloc de compétences 1

- OS Prod. lég. – Mise en place de la culture
- Réaliser les opérations selon l'espèce cultivée et la technique requise.

Bloc de compétences 2

- OS Prod. lég. - Entretien de la culture et récolte
- Réaliser les travaux d'entretien et la récolte dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et des personnes.

Bloc de compétences 3

- OS Prod. lég. – Tri - Conditionnement
- Réaliser le tri et le conditionnement des légumes (vrac, sachet, barquette,...).

Comment s'inscrire ?

Pour toute inscription au CQP (par la voie de la formation ou de la VAE) votre candidature devra être enregistrée auprès de la CPNE en Agriculture (cpne@fnsea.fr) à l'aide d'un bulletin de candidature.
Pour tout renseignement : ***www.ocapiat.fr*** **ou contactez votre direction régionale OCAPIAT.**